

La distribution géographique des prisonniers de guerre pendant le conflit mondial de 1914-1919

Raoul Montandon

Citer ce document / Cite this document :

Montandon Raoul. La distribution géographique des prisonniers de guerre pendant le conflit mondial de 1914-1919. In: Le Globe. Revue genevoise de géographie, tome 58, 1919. pp. 36-49;

doi : <https://doi.org/10.3406/globe.1919.5469>

https://www.persee.fr/doc/globe_0398-3412_1919_num_58_1_5469

Fichier pdf généré le 09/05/2018

SÉANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 1919

Présidence de M. Raoul MONTANDON, président

Conformément aux nouveaux statuts, il est procédé à l'élection, au scrutin secret, des membres du Bureau pour 1919-1920.

Sont élus :

Président : M. Eugène Pittard.

Vice-Président : M. Raoul Montandon.

Secrétaire général : M. Arthur Sautter.

Membres du Bureau : MM. Raoul Gautier, Émile Chaix, Egmond Goegg, Lucien Gautier, Alfred Bertrand, Paul Bonna, William Rosier, Charles Schöndelmayer, Edgard Mercinier, Charles Barth-Bourgeois, Maurice Bedot, André Chaix et Charles Burky.

Élection des Vérificateurs des Comptes : MM. Joseph Collet et Francis Audeoud.

Élection d'un membre effectif : M. Jacques Dunant.

Communication de M. Raoul Montandon, M. E. :

QUELQUES ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE PRÉHISTORIQUE

(avec projections lumineuses)

Cette communication paraîtra dans le fascicule des Mémoires.

DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES PRISONNIERS DE GUERRE PENDANT LE CONFLIT MONDIAL DE 1914 A 1919 ¹

L'activité considérable déployée par le Comité international de la Croix-Rouge, au cours de la guerre mondiale, a été relevée maintes fois et appréciée à sa juste valeur. Ceux qui en ont bénéficié — et ils sont légion — rendent hommage aux efforts tentés par cette association afin d'obtenir des belligérants l'application de sa noble devise : « Inter arma caritas ». Si ce ne fut pas toujours chose facile et si les résultats atteints restèrent parfois au-dessous de ce que l'on avait espéré, il est cependant certain que le Comité internatio-

¹ Voir les cartes à la fin du fascicule.

nal de la Croix-Rouge aura contribué à adoucir les maux inhérents à la guerre. Son activité bienfaisante déployée dans le domaine de l'entr'aide internationale et de la solidarité sociale restera une page lumineuse au milieu d'un chapitre bien sombre de l'histoire des peuples.

De ce faisceau d'initiatives, issues du cœur et de la volonté des hommes groupés autour de la Croix-Rouge, la plus importante restera, pour 1914-1919, l'organisation et le fonctionnement régulier de « l'Agence internationale de secours et de renseignements en faveur des prisonniers de guerre », appelée par abréviation « l'Agence des prisonniers de guerre de Genève ». ¹

Au lendemain des hostilités, alors que ce mécanisme puissant et admirable est bien près de mettre un terme à son activité, il nous paraît intéressant de donner aux lecteurs du *Globe* une idée de ce que fut la distribution géographique de ce « bétail humain », qui a nom le prisonnier de guerre, et de relever l'importance des délégations parties de Genève en vue de visiter les points de concentration et de séjour de ces malheureuses victimes de la guerre. ²

Si l'idée de créer à Genève une agence internationale destinée à centraliser tous les renseignements et dons à destination des prisonniers est née spontanément dans cette ville avec la déclaration de guerre d'août 1914, ce rouage semble cependant avoir été entrevu dès le temps de paix.

A M. du Payart qui, lors de la 9^e conférence, tenue à Washington en 1912, s'exprimait ainsi : « Les Sociétés de la Croix-Rouge d'un belligérant ne pouvant entrer en rapports directs avec les Sociétés de l'autre belligérant, ce serait le Comité international de Genève qui leur servirait d'intermédiaire bienveillant, neutre sympathique en

¹ On peut distinguer dans le rôle et l'action du Comité international de la Croix-Rouge, pendant la guerre européenne, deux actions distinctes : celle en faveur des militaires blessés ou malades et celle en faveur des prisonniers. De ces deux branches d'activité, la seconde aura été surtout le fait de l'Agence internationale des prisonniers de guerre fondée, à Genève, le 27 août 1914.

² La majorité des cartes qui illustrent cet article ont paru soit dans les « *Nouvelles* » de l'Agence internationale des prisonniers de guerre, soit dans les « *Documents* », publiés par le Comité international de la Croix-Rouge à l'occasion de la guerre européenne.

Nous adressons ici à M. Étienne Clouzet, chef des services de l'Entente à l'Agence de Genève, sur les indications duquel ont été établis ces divers documents, l'expression de notre sincère gratitude pour la grande amabilité dont il a fait preuve envers nous, en autorisant leur reproduction dans le *Globe*.

Nous exprimons également notre reconnaissance à M. le major Éd. Favre, chef du Service historique à l'État-major de l'armée, qui a autorisé une reproduction schématique de la carte d'internement des prisonniers de guerre en Suisse, parue dans son deuxième rapport. (Voir note p. 48.)

mesure de remplir, sans froisser aucun intérêt, aucune susceptibilité, cette difficile et délicate mission », M. Gustave Ador, — qui occupait alors le fauteuil de la présidence, — avait répondu : « Le Comité international de Genève sent hautement la grande importance de la mission qui lui sera confiée; il reste entièrement à la disposition des Sociétés de secours pour mettre son activité, son zèle, son dévouement à l'accomplissement de la tâche qui lui sera confiée dans l'œuvre si importante des prisonniers de guerre. Je puis dire d'avance, au nom de mes collègues, que nous acceptons avec pleine conscience de notre responsabilité, et j'ajouterai avec reconnaissance, ce témoignage de confiance qui nous est donné par les Sociétés de la Croix-Rouge. Tous nos efforts tendront à justifier la confiance et l'estime qu'elles nous témoignent ».

La 9^e conférence internationale de Washington, s'inspirant d'autre part du vœu émis, en 1907, par la conférence de Londres et considérant les Sociétés de la Croix-Rouge comme naturellement appelées à assister les prisonniers de guerre, exprimait le désir que ces Sociétés organisent, dès le temps de paix, une commission spéciale, chargée en temps de guerre de recueillir et de confier aux bons soins du Comité international de Genève les secours qui lui seraient remis pour les militaires en captivité.

Une base légale était donnée à ces divers vœux par les articles 44-46 du règlement annexé à la Convention de la Haye de 1899, révisée en 1907. La tâche du Comité siégeant à Genève était donc tracée; les textes officiels et les engagements pris lui assuraient la possibilité d'en réaliser pratiquement l'exécution. Mais ce que les promoteurs de cette initiative généreuse n'avaient pu prévoir, c'était l'ampleur insoupçonnée que devait prendre le conflit mondial déchaîné le 4^{er} août 1914 et le travail énorme qui en résulterait pour le Comité international de la Croix-Rouge, notamment dans le fonctionnement du bureau chargé de centraliser à Genève et de répartir les secours destinés aux prisonniers de guerre.

Le Comité ne recula cependant pas devant les difficultés de l'entreprise, il tint à honneur de remplir fidèlement le mandat qu'il avait assumé dès 1912. Par circulaire de son président, datée du 15 août 1914, il invite les sociétés de la Croix-Rouge à constituer leurs commissions spéciales de prisonniers; il obtient des directions des postes l'application de la franchise de port. C'est alors, qu'aidé des collaborateurs de la première heure, il se met courageusement à l'œuvre et reçoit, le 7 septembre, de Fribourg-en-Brisgau, la première liste allemande de prisonniers français, suivie, quelques semaines plus tard, de la première liste française émanant de l'hôpital de Lyon.

D'abord installé dans les locaux de la Croix-Rouge, rue de l'Athénée, n° 3, et au domicile de son président, même rue, n° 8, le service, au bout de quelques semaines déjà, devait s'élargir et transporter ses pénates au Palais Eynard, en attendant de s'installer définitivement au Musée Rath, dans ce vaste local, vers « ce cœur de l'Europe », comme on l'a dit, où viendront converger pendant plus de quatre ans des centaines de collaborateurs et collaboratrices bénévoles, pressés de mettre au service d'une œuvre admirable leur temps, leur intelligence et leur cœur.

C'est, qu'en effet, dès le début d'octobre 1914, arrivait déjà une correspondance journalière de plusieurs milliers de lettres, sans compter les colis, et ce n'était pas une mince affaire d'ouvrir lettres et télégrammes, d'établir les fiches nécessaires au classement des demandes de renseignements, des enquêtes, des réponses; de faire parvenir à leurs destinataires lettres et secours en nature ou en argent. Organisation complexe et vivante, dont il serait trop long de retracer ici les multiples rouages.¹

Parallèlement au service des prisonniers de guerre militarisés, le Musée Rath abritait également, jusqu'au moment où fut créé à Berne, un bureau suisse de rapatriement des internés civils (22 septembre 1914), le siège central du service des prisonniers civils. Car cette guerre, sans précédent dans l'histoire par son ampleur, le fut également par les méthodes cruelles mises en vigueur par quelques-uns des belligérants; méthodes qui eurent comme conséquence de créer une catégorie de prisonniers civils dont les conditions furent plus lamentables encore, si c'est possible, que celles des prisonniers sous l'uniforme et dont le cas n'avait point été prévu dès le temps de paix. Là, il fallut tout improviser et c'est à cette tâche que se voua plus particulièrement un des membres du Comité international, M. le Dr F. Ferrière.

¹ On trouvera un exposé complet de l'activité de l'Agence des prisonniers de guerre de Genève dans : *Comité international de la Croix-Rouge. Organisation et fonctionnement de l'Agence internationale des prisonniers de guerre de Genève. 1914 et 1915.* Genève, févr. 1915, in-12, 52 p. — *Id. Renseignements complémentaires (1915-1916).* Genève, mars 1916, in-12, 66 p. — *Id. Le rôle et l'action du Comité international de la Croix-Rouge pendant la guerre européenne de 1914-1916.* Genève, 1917, in-8°, 39 p. — Clouzot, H.-É. *Disparus et prisonniers. L'Agence internationale des prisonniers de guerre à Genève.* Mercure de France, t. 115. 1916, p. 389-410. — Barbey, Fréd. *L'Agence des prisonniers à Genève.* Annuaire politique de Hilty, 1915, p. 80-114. En outre, pendant la guerre, les publications périodiques suivantes ont tenu le public au courant de l'activité du Comité de la Croix-Rouge : *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge.* — « *Nouvelles* » de l'Agence internationale des prisonniers de guerre de Genève. — *Documents publiés à l'occasion de la guerre 1914-1919.* — *Revue internationale de la Croix-Rouge* (depuis janvier 1919).

Dès les premiers jours d'août, prisonniers civils et militaires furent donc réunis dans des camps de concentration et soumis à un régime prévu par les lois et règlements militaires des belligérants; régime auquel le Comité international de la Croix-Rouge s'est efforcé d'apporter quelque adoucissement, en cherchant à améliorer les conditions matérielles et morales des captifs.

En principe, ces camps de concentration n'ont jamais réuni, dans une même enceinte, civils et militaires, parce que, précisément, la différence de condition appelait une différence de traitement. Nous verrons donc s'organiser chez tous les belligérants deux classes de camps: camps de prisonniers militaires et camps de prisonniers civils; mais au point de vue qui nous intéresse, cette double modalité n'a pas de valeur particulière.

Bien que les empires centraux, et notamment l'Allemagne, aient préparé, jusque dans ses moindres détails et avec une minutie digne d'une meilleure cause, la conduite de la guerre qu'ils comptaient déclencher « à leur heure », il semble cependant que la question de l'internement des prisonniers ait pris au dépourvu, dans une certaine mesure du moins, les autorités militaires responsables. C'est donc avec acuité que dut se poser, pour les grands états-majors austro-allemands, la solution de ce problème spécial de la concentration, du logement et du ravitaillement des prisonniers civils ou militaires; solution rendue plus pressante par l'arrivée extraordinairement rapide des premiers contingents occidentaux et par leur importance numérique.

En Allemagne, comme ailleurs du reste, les édifices publics préexistants et inutilisés, ou momentanément désaffectés, tels que casernes, forteresses, asiles, pénitenciers, camps d'instruction militaires, etc.,¹ furent les premiers réquisitionnés. Mais, ils devinrent rapidement insuffisants, car on n'avait pas compté sur un si grand nombre de prisonniers, et il fallut songer à édifier et à organiser en toute hâte des locaux appropriés à leur destination spéciale, soit de vastes établissements pouvant abriter, sur un espace restreint, vingt, trente ou même cinquante mille individus. De pareilles cités ne se créent pas en quelques jours ou en quelques

¹ Lorsqu'on parcourt les rapports des délégués chargés de visiter les camps, on constate la diversité des locaux employés pour le logement des prisonniers. De la maison seigneuriale au gourbi, du palais à la hutte de branchages, tout fut mis à réquisition. En dehors des maisons particulières, des casernes, forteresses, citadelles, casemates, écoles, usines, asiles, pénitenciers, prisons, fabriques, hôtels, églises, halles, sanatoria, bâtiments conventuels, etc., et des baraques de types divers, en bois, en terre et en pisé, on relève encore des tentes, bateaux, wagons de chemins de fer, pontons, huttes, serres, etc....

semaines, même dans des pays fortement outillés et disposant d'une main d'œuvre abondante; ce ne fut donc qu'après bien des mois que les administrations austro-allemandes se trouvèrent en mesure de loger, d'une manière à peu près rationnelle, la totalité de leurs prisonniers de guerre.¹

Quant aux règles qui présidèrent à la distribution géographique de ces vastes cités de baraques, il est certain qu'en dehors des motifs d'ordre purement militaires, elles se sont trouvées dictées par des facteurs économiques, au premier rang desquels prennent place les moyens de communication et de ravitaillement, ainsi que la nature du travail imposé aux prisonniers. Il fallut aussi tenir compte, dans une certaine mesure, de la résistance opposée par les administrations municipales peu disposées à recevoir dans leurs districts des hordes de prisonniers, ce qui obligea les autorités militaires à chercher, loin des agglomérations urbaines, les terrains propices à la construction des logements destinés aux prisonniers de guerre et aux internés civils. A cet égard l'Allemagne était certainement mieux partagée que les autres belligérants par le fait de ses très nombreuses places d'armes, qui se prêtaient admirablement à l'établissement des camps.

Dans les autres pays, sauf peut-être en Russie, le problème se posait d'une façon toute différente. Pendant les premiers mois de la guerre, les prisonniers furent relativement peu nombreux; les locaux disponibles étaient largement suffisants pour loger les captifs. Dans la suite, lorsque le chiffre des prisonniers augmenta dans de notables proportions, les mois écoulés avaient permis de prendre les dispositions nécessaires et les administrations qualifiées ne furent jamais débordées. Ni la France, ni l'Angleterre, ni l'Italie, ni aucun du reste de leurs alliés, n'eurent à édifier de ces vastes cités de baraques, tels les camps de *Schneidemühl* (30 000 h.), *Czersk* (30 000 h.), *Sennelager* (20 000 h.), *Soltau* (30 000 h.), *Wieselburg a. d. Erlauf* (50 000 h.), etc. . . .

La dispersion des camps dans ces pays fut relativement portée à un plus haut degré, la plupart de ces derniers disposant de vastes possessions coloniales, où il était loisible de diriger une partie de

¹ On trouvera dans les séries de cartes postales éditées à diverses reprises par les soins du Comité international de la Croix-Rouge de nombreuses reproductions de vues de camps qui apportent des renseignements précieux sur les conditions d'habitat et les occupations des prisonniers. Nous donnons, à titre d'exemple, deux camps de baraques, l'un établi sur plan central (fig. 1), l'autre sur plan rectangulaire (fig. 2). La curieuse fig. 3 représente le camp de Quelimane en Afrique orientale; on ne peut jeter les yeux sur ce croquis sans songer aux représentations figurées de l'Égypte antique.

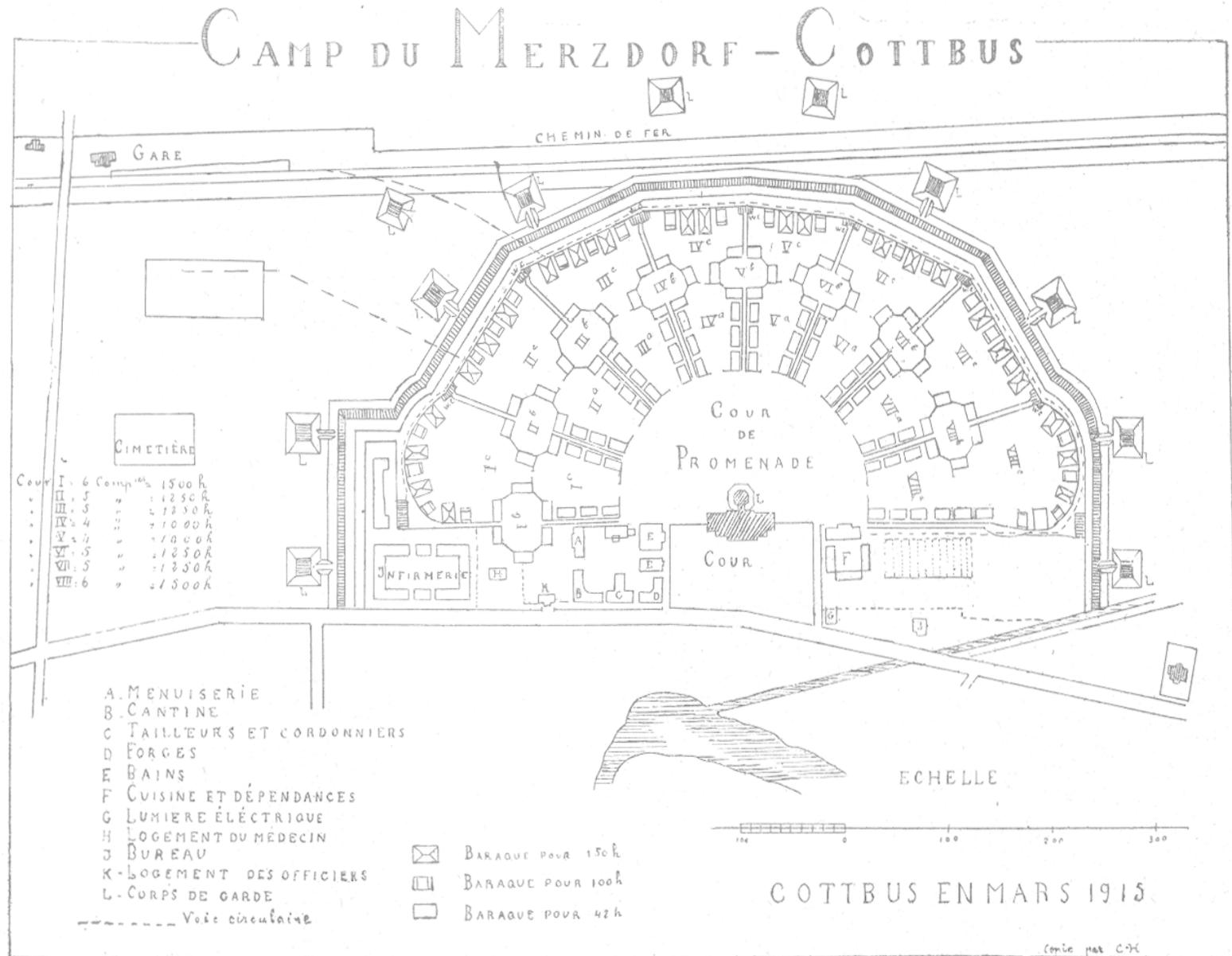


FIG. 1. — Reproduit d'après les « Nouvelles » de l'Agence int. des prisonniers de guerre.

leurs pensionnaires. L'éparpillement des contingents de prisonniers ne devait pas tarder, du reste, à se généraliser chez tous les belligérants, avides de trouver dans ces chômeurs involontaires une main d'œuvre devenue rare et précieuse, eu égard à la durée de la guerre et aux pertes énormes réalisées sur tous les fronts.

Les clauses relatives à la réglementation du travail des prisonniers de guerre étaient stipulées par la Convention de la Haye, mais ici, comme ailleurs, des entorses y furent apportées. Le jeu des réciprocités intervint et c'est ainsi, que de surenchères en surenchères, on en vint même à la conception et à l'organisation de cette chose inique : le camp de représailles, où tant d'innocentes victimes furent sacrifiées pour expier des actes purement imaginaires.

Il fut donc créé, en dehors des grands camps, une multitude de petits groupements, de petites colonies : chantiers de travail, *Arbeits-Kommandos*, ou même des lots de prisonniers isolés, logeant chez les particuliers, sous la surveillance du gendarme ou du garde de la localité. Vie idéale pour un prisonnier de guerre et qui ne peut être comparée à celle vécue dans les grands camps de concentration où plusieurs dizaines de mille hommes vivaient dans une promiscuité révoltante.

Ces chantiers de travail, ces *Arbeits-Kommandos* ont rendu sans doute de grands services en fournissant, à bas prix, une main d'œuvre devenue précieuse, non seulement aux établissements industriels, mais encore à l'agriculture, aux charbonnages, aux travaux d'assainissement, aux constructions de voies ferrées, de (Grand-Nord), routes, etc...¹

Nous relevons plus haut quelques-uns des facteurs qui ont influencé la distribution, dans l'espace, des prisonniers de guerre. Le rôle joué par l'utilisation de la main d'œuvre, notamment hors d'Europe, ressort clairement de l'examen des cartes donnant la répartition géographique des camps et chantiers de travail. Nous voyons ceux-ci échelonnés de préférence le long des grandes voies ferrées telles que le *Bagdad*, le *Transsibérien*, l'*Atlantique-Pacifique* (Grand-Nord), le *Casablanca-Fez*, etc... .

Lorsqu'on parcourt les rapports des délégués chargés de visiter les camps de prisonniers, on réalise combien furent inégales les conditions d'existence de ces millions d'hommes arrachés à leurs occupations professionnelles, à leurs foyers, à leurs intérêts les plus directs, pour passer en captivité plusieurs années de leur vie.

Quel contraste entre l'intellectuel obligé de creuser des galeries

¹ Le gouvernement français a décidé récemment d'utiliser les prisonniers de guerre encore internés en France à la reconstruction des régions dévastées.

de mines dans les charbonnages et son compagnon d'infortune passant ses journées dans un joli bungalow orné de verdure et de fleurs ! entre le « représsaillé » pataugeant dans la boue des marais et l'hôte de ces petites villas corses baignées d'une atmosphère lumineuse et parfumée, sous le beau ciel du Midi !

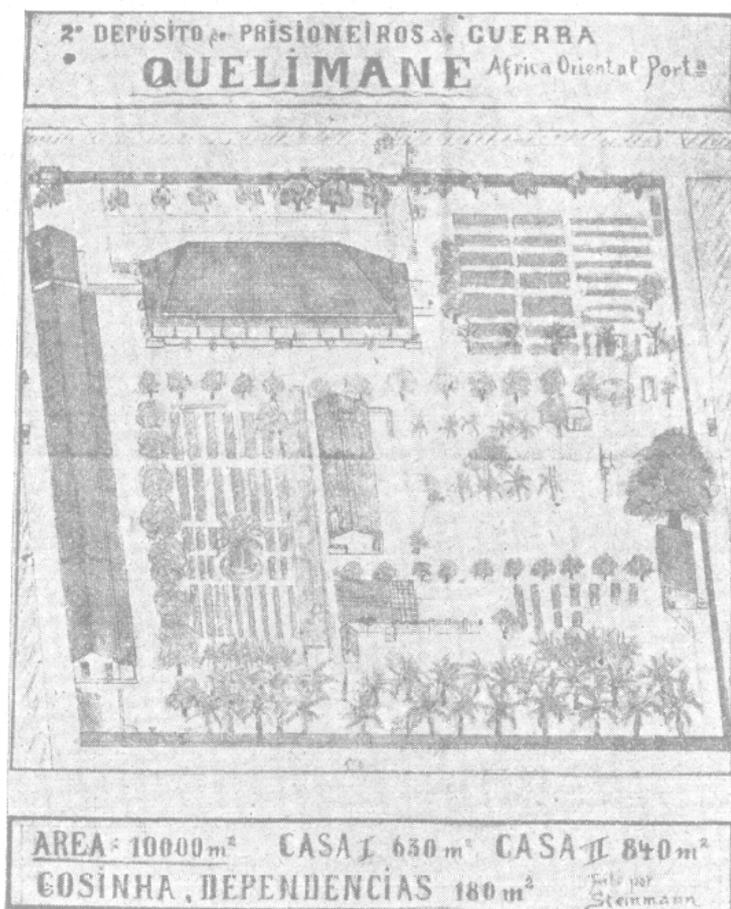


FIG. 3

Accessibles au sentiment de justice qui sommeille dans le cœur de tout homme civilisé, nous serions tentés de nous révolter devant une pareille inégalité de traitement, mais, à la réflexion, nous devons reconnaître qu'une telle masse d'hommes répartis sous des cieux si divers, au milieu de populations si différentes et dans des conditions tellement particulières, ne pouvaient prétendre à un régime strictement égalitaire. Le facteur géographique, à lui seul, assumait déjà une part de responsabilité sur lequel il serait vain d'insister ici.

La Convention de la Haye prévoyait, en cas de guerre, la création de bureaux de renseignements fonctionnant dans chacun des États belligérants sous la dépendance directe des gouvernements

et chargés de répondre aux demandes concernant les soldats morts, disparus et blessés, de s'enquérir des besoins des prisonniers, de s'efforcer, en un mot, d'améliorer le sort de ces malheureuses victimes de la guerre. Constituées d'un commun accord entre les belligérants, et pour suivre, sinon à la lettre, du moins selon l'esprit, les rouages administratifs prévus, de nombreuses missions et délégations privées ou officielles¹, formées de ressortissants des pays neutres, furent instituées et envoyées dans les camps civils et militaires. On doit à cette heureuse initiative un adoucissement certain du sort des prisonniers.

Il était naturel que le Comité international de la Croix-Rouge, fondateur de l'Agence des prisonniers de guerre de Genève, organisât de son côté des visites régulières des camps². Il ne faillit

¹ Les camps de prisonniers ont été visités par des délégations émanant du Comité international de la Croix-Rouge, des Croix-Rouges des divers pays neutres, du Département politique fédéral, du Gouvernement espagnol, du Gouvernement hollandais, de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens, etc....

² Nous donnons ici la liste, par ordre chronologique, de ces délégations : Janvier 1915 (**Angleterre**), MM. Éd. Naville et V. van Berchem. — (**France**), D^r C. de Marval. — (**Allemagne**), M. A. Eugster. — Février 1915 (**Algérie et Tunisie**), D^r C. de Marval. — Avril 1915 (**France**), D^r C. de Marval. — Mars 1915 (**Allemagne**), M. A. Eugster. — Avril-mai 1915 (**Maroc**), D^r C. de Marval. — Mai 1915 (**Allemagne**), MM. A. Eugster et D^r C. de Marval. — Juin 1915 (**France**), MM. A. Eugster et C. de Marval. — Octobre 1915 (**Autriche-Hongrie**), MM. G. Ador. D^r F. Ferrière et D^r de Schulthess-Schindler. — (**Italie**), D^r A. d'Espine. — Décembre 1915 (**Angleterre**), MM. Éd. Naville et J. Martin. — Décembre 1915 et janvier 1916 (**Maroc**), MM. les D^{rs} Blanchod et Speiser. — Octobre 1915 et février 1916 (**Russie**), MM. F. Thormeyer et D^r F. Ferrière, jun. — Décembre 1915 et janvier 1916 (**Tunisie**), MM. les D^{rs} Alb. Vernet et Richard de Muralt. — (**Algérie**), MM. P. Schazmann et D^r O.-L. Cramer. — Mars et avril 1916 (**Allemagne**), MM. les D^{rs} Blanchod et Speiser. — Avril 1916 (**Allemagne**), MM. D^r A. von Schulthess et F. Thormeyer. — Octobre 1916 à janvier 1917 (**Turquie**), MM. Alf. Boissier et D^r Ad. Vischer. — Décembre 1916 et janvier 1917 (**France et Egypte**), MM. D^r F. Blanchod, F. Thormeyer et Em. Schoch. — Février, mars et avril 1917 (**Indes et Birmanie**), MM. F. Thormeyer, Em. Schoch et D^r F. Blanchod. — Avril et mai 1917 (**Autriche-Hongrie et Bulgarie**), MM. D^r F. Ferrière, H. Micheli et K. de Watteville. — Mai et juin 1917 (**Italie**), MM. les D^{rs} d'Espine et Ch. Martin-duPan. — Octobre et novembre 1917 (**France**), M. le D^r R. Guillermin. — Janvier et mars 1918 (**Roumanie**), MM. D^r R. Guillermin et capitaine de Stockar. — Juin 1918 (**France**), M. le D^r R. Guillermin. — Septembre à novembre 1918 (**Grèce**), MM. D^r Ferrière, G. Werner et lieut.-col. Redard. — Octobre 1918 (**Allemagne**), M. Lucien Cramer. — Décembre 1918 (**Allemagne**), D^r L. Aubert et MM. Humbert, Vuagnat, Rob. Julliard, J. Chauvet, Ch. Muller et H. Correvon. — Février 1919 (**Tchéco-Slovaquie, Pologne, Ukraine, Hongrie, Allemagne**), MM. Éd. Frick, Otto Ehrenhold, N. Gay, Fr. Suter, L. Bonifazi, Max de Muller, B. Wasels, major de Reynier, C. Sillig, C. Hofer, Nabholz. — Mars 1919 (**Sibérie**), D^{rs} George Montandon, Jacot-Guillarmod et MM. A. Eigenmann, Werner Steiner. — Avril 1919 (**Allemagne**), M. le major Lederrey, etc., etc....

point à cette obligation et, de mars 1915, date de la première délégation officielle, jusqu'à nos jours, sont partis de Genève à destination plus ou moins lointaine des hommes dévoués, qui ont parcouru les régions les plus diverses et porté un réconfort moral à quelques millions de captifs. Pour souligner l'importance de cette activité, indiquons simplement que la délégation chargée de visiter les camps en Russie et en Sibérie parcourut plus de 25 000 kilomètres. Les délégués partis, il y a quelques mois, pour la Sibérie, par l'Amérique et le Japon, couvriront une distance kilométrique bien supérieure encore.

Genève est donc devenue, pendant la durée de la guerre, le centre géographique d'un réseau très dense d'expéditions lointaines, ayant rayonné dans les directions les plus diverses. Nous aurions voulu mettre en évidence cette branche de l'activité du Comité international de la Croix-Rouge au moyen d'un graphique indiquant le tracé des voies parcourues, mais l'exécution pratique aurait exigé une carte à si grande échelle, que nous nous sommes borné à indiquer les itinéraires des missions parties de Genève pour des régions extra-européennes.

Bien que simple spectatrice de la partie formidable qui se jouait sur les champs de bataille, la Suisse a eu, elle aussi, comme d'autres pays neutres¹, ses prisonniers de guerre, auxquels on a généralement appliqué le qualificatif d'internés.

Chose curieuse, l'idée de l'internement de prisonniers blessés ou malades n'est pas née de la guerre. Quelques mois avant le début des hostilités, M. Louis de Tscharnier avait suggéré l'établissement d'une convention entre la Suisse et les États voisins, convention suivant laquelle, moyennant le respect de notre neutralité et l'assurance du libre passage des denrées nécessaires à notre vie économique, le gouvernement suisse se serait engagé à hospitaliser et à soigner les blessés des pays signataires de la dite convention.

Si, à vrai dire, l'internement de 1914-1919 fut réalisé dans un esprit bien différent de celui qui avait inspiré la suggestion de M. de Tscharnier, il n'en est pas moins vrai que ce dernier eut, dès avant la guerre, une claire notion du rôle que pourrait jouer la Suisse au milieu d'un conflit européen.

On pouvait envisager, en cas de guerre entre nos voisins, la possibilité d'un refoulement sur sol helvétique de contingents armés plus ou moins importants et l'obligation de les hospitaliser jusqu'à la fin des hostilités.

¹ Comparativement à ce qui fut fait en Suisse, l'internement en Suède, Hollande, Danemark, etc... resta relativement restreint.

Les événements ne donnèrent cependant pas raison à ceux qui, à diverses reprises, prophétisèrent l'envahissement de notre territoire par un retour de ce qui s'était passé en 1874 avec l'armée de Bourbaki. Sauf quelques cas isolés, nos frontières ne furent point violées et c'est uniquement pressé par la conscience du rôle humanitaire qui lui incombait au milieu de la catastrophe que le gouvernement suisse, appuyé par l'opinion publique, se mit en devoir d'obtenir des belligérants un accord instituant et réglant le passage et l'hospitalisation en Suisse de certaines catégories de prisonniers de guerre.¹

Le premier acte de l'internement fut le passage de « grands blessés », qui ne séjournèrent sur notre sol que le temps nécessaire à la traversée du pays, d'une frontière à l'autre. Premier pas qui, à la suite de négociations longues et délicates, intervenues entre le Gouvernement helvétique, le Saint-Siège et les intéressés, sur l'initiative du Comité international de la Croix-Rouge et de son dévoué président, M. Gustave Ador, fut suivi d'un essai d'internement de « petits blessés ». Cet essai ne devait pas tarder, heureusement, à se muer en une institution régulière et de plus grande envergure, qui permit à la Suisse d'hospitaliser et de renvoyer dans leurs foyers, après un séjour plus ou moins prolongé, un nombre considérable de prisonniers, blessés, malades, ou bénéficiant d'un droit de rapatriement acquis par une longue captivité.

Dès le début de l'internement, il avait été prévu par le médecin d'armée des zones d'hospitalisation dont le nombre, d'abord limité, fut, au fur et à mesure de l'arrivée des prisonniers, progressivement augmenté. Si bien, qu'insensiblement, la Suisse tout entière se trouva divisée en un certain nombre de régions et secteurs, attribués respectivement aux ressortissants des pays signataires de l'accord.²

Lorsqu'on jette un regard sur la carte de distribution de ces secteurs, on constate que certaines régions attribuées à l'hospitalisation des prisonniers français ne se cantonnent pas seulement sur terre romande, mais pénètrent assez loin en Suisse alémanique. De même en est-il pour deux des secteurs d'internement britanniques. Les affinités de race n'ont donc pas exercé une action par trop tyran-

¹ Tous les renseignements relatifs à l'internement en Suisse se trouvent réunis dans les deux copieux rapports du major Édouard FAVRE (chef du Service historique à l'État-major de l'armée). — *L'Internement en Suisse des Prisonniers de guerre malades ou blessés*. 1^{er} Rapp. Genève, Bâle, Lyon, 1917. 1 vol. in-8°. VIII et 426 p. 2^e Rapp. Berne, 1918. in-8°. VIII et 388 p. avec une carte.

² Puissances centrales, France, Belgique, Grande-Bretagne.

nique sur le tracé de ces frontières internes et il n'en est résulté du reste aucun incident regrettable entre les intéressés : hospitalisants et hospitalisés.

La Suisse se prêtait admirablement, du fait de son industrie hôtelière, à l'internement de prisonniers en nombre relativement élevé. La distribution géographique de ses hôtels, pensions et sanatoria, devait dicter celle de ses hôtes passagers ; aussi verrons-nous les centres d'étrangers du temps de paix devenir les principaux centres d'hospitalisation. On a voulu en conclure que l'institution de l'internement avait été avant tout une industrie hôtelière. Cette interprétation erronée repose sur une méconnaissance absolue des mobiles altruistes qui présidèrent à l'organisation de l'internement. Il était tout naturel que l'on cherchât à loger dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort des hommes blessés, malades ou affaiblis par de longs mois de privations, venant chez nous pour se refaire moralement et physiquement.

Tandis que Genève, dès 1914, devenait le point de départ d'un grand nombre de délégations et missions officielles ou privées, elle tendait à devenir également le point de convergence ou de passage d'une multitude de victimes de la guerre : grands blessés, petits blessés, rapatriés, évacués... , regagnant foyers et patrie. Au cours d'une lutte sans précédent dans les annales du monde, Genève eut ainsi l'immense privilège de pouvoir mettre au service de l'entr'aide internationale une situation géographique exceptionnelle. Reliée pendant près de cinq ans aux horizons les plus lointains et les plus divers, elle a pris conscience du rôle qui lui incombera demain comme centre géographique et spirituel de la future Société des Nations.¹

A cette grande tâche, souhaitons qu'elle consacre le meilleur de ses forces.

Raoul MONTANDON.

¹ Rappelons que Genève a été choisie également comme siège permanent de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge dont les bureaux sont installés déjà dans notre ville.

